

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE LE MARDI 4 JUILLET 2023

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, tenue à 20 heures à la salle municipale, le mardi 4 juillet 2023, sous la présidence du maire, monsieur Rosaire Ouellet.

Sont aussi présents les conseillers suivants :

Madame Natasha Pelletier, madame Carole Lévesque, madame Josée Michaud, monsieur Jean-François Pelletier et madame Annie Sénéchal.

Madame Pascale G. Malenfant est absente.

Une réflexion est récitée par le maire et après avoir constaté qu'il y a quorum, le maire ouvre la session.

Madame Isabelle Michaud, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

141-07-2023

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATASHA PELLETIER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE les membres du présent conseil adoptent le projet d'ordre du jour tel que présenté tout en maintenant le varia ouvert.

142-07-2023

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU MOIS DE JUIN 2023

Après lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023, les élus confirment que ce dernier est conforme;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le procès-verbal de juin 2023 soit accepté tel que rédigé.

143-07-2023

DÉPÔT AU CONSEIL, PAR LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE, D'UN ÉTAT DES RÉSULTATS EN DATE DU 30 JUIN 2023

144-07-2023

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS PELLETIER
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la conseillère Pascale G. Malenfant soit nommée maire suppléant pour les mois de juillet, août, septembre et octobre 2023, et qu'elle soit désignée substitut du maire à la MRC de Kamouraska.

145-07-2023

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 386 - DÉTERMINANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS

ATTENDU QU'une municipalité peut, en vertu de l'article 433.1 du Code municipal du Québec, adopter un règlement déterminant les modalités de publication de ses avis publics;

ATTENDU QU'un avis de motion pour l'adoption du présent règlement a été dûment donné à la séance ordinaire du conseil de la municipalité tenue le 5 juin 2023 et que le projet de règlement numéro 386 a été déposé lors de cette même séance;

ATTENDU QU'aucun changement n'a été apporté au projet de règlement numéro 386 depuis son dépôt;

ATTENDU QU'une copie du règlement numéro 386 pour adoption a été transmise aux membres du conseil de la municipalité au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance;

ATTENDU QU'avant l'adoption du règlement numéro 386, la greffière-trésorière a fait mention de l'objet de celui-ci;

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS PELLETIER
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le conseil de la municipalité adopte le règlement numéro 386 déterminant les modalités de publication des avis publics de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et décrète par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 OBJET DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour objet de déterminer les modalités de publication des avis publics de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière afin de permettre à l'ensemble de la population de prendre, en tout temps, connaissance des avis publics émis par la municipalité, rendant ces derniers plus accessibles.

ARTICLE 3 APPLICATION

Le présent règlement s'applique à tout avis public de la municipalité de Sainte-Anne-de-La-Pocatière dont la publication est exigée en vertu de toute loi générale ou spéciale ou tout règlement régissant la Municipalité.

ARTICLE 4 EXCEPTION

Les avis publics concernant la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes prévus au Titre XXV du Code municipal du Québec continueront d'être publiés également dans le journal local afin d'assurer une diffusion auprès d'un plus grand nombre de citoyens considérant les conséquences d'une telle procédure.

ARTICLE 5 MODALITÉS DE PUBLICATION

Les avis publics de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière seront, à partir de l'entrée en vigueur du présent règlement, publiés sur le site Internet de la municipalité.

ARTICLE 6 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Rosaire Ouellet, maire

Isabelle Michaud, Greffière-trésorière

146-07-2023

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET 2 DE LA MRC DE KAMOURASKA DANS LE CADRE DU PROJET « RÉFECTION DES AIRES DE JEUX DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE »

CONSIDÉRANT QUE la résolution n° 108-05-2023 pour une demande d'aide financière au fonds régions et ruralité – Volet 2 de la MRC de Kamouraska dans le cadre du projet « Réfection des aires de jeux de Sainte-Anne-de-la-Pocatière;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité reconnaît que le projet va améliorer les milieux de vie;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATASHA PELLETIER
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la municipalité dépose une demande d'aide financière au fonds Régions et Ruralité-volet 2 de la MRC de Kamouraska pour le projet « réfection des aires de jeux de Sainte-Anne-de-la-Pocatière » au montant estimé à 27 996 \$;

QUE la municipalité s'engage à présenter un montant provenant du milieu pour l'équivalent de 20 % des coûts, y compris la portion de la contribution nature de la Municipalité pour un maximum de 10 %;

QUE la municipalité conviendra d'un budget d'entretien lié à la mise en place des équipements et infrastructures pour les années subséquentes du projet;

QUE la directrice générale, Mme Isabelle Michaud, et le maire, M. Rosaire Ouellet, soient autorisés à présenter la demande d'aide financière et à signer la convention d'aide financière à intervenir avec la MRC de Kamouraska et tout document utile ou nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

147-07-2023

RÉSOLUTION D'APPUI À TRANS-APTE INC. DANS SA DEMANDE DE FINANCEMENT OFFERT PAR LE PROGRAMME FÉDÉRAL : FONDS POUR LES SOLUTIONS DE TRANSPORT EN COMMUN EN MILIEU RURAL

ATTENDU QU'il est difficile de subvenir aux besoins quotidiens de transport en commun des résidents en région;

ATTENDU QUE Trans-apte poursuit, dans son plan de développement, l'objectif de mieux desservir la population de la MRC;

ATTENDU QUE Trans-apte est présentement limité dans son offre de transport par le nombre et le type de véhicules qui composent sa flotte actuelle de même que par les moyens de répartition;

ATTENDU QUE Trans-apte offre à la population un service inclusif, à la demande, -- ce modèle répondant le mieux aux besoins des citoyens en ruralité--, et que ce service nécessite plus de diversité de véhicules et de meilleurs outils de répartition;

ATTENDU QUE les citoyens ont besoin d'un accès simplifié aux services de transport;

ATTENDU QUE le redéploiement de l'offre de transport permettra de contribuer à l'établissement et à l'expansion d'une solution non traditionnelle de transport à la demande et inclusif pour tous;

ATTENDU QUE le redéploiement de l'offre de transport permet d'améliorer les services déjà offerts par Trans-apte et d'augmenter sa capacité à desservir un plus grand nombre de municipalités;

ATTENDU QUE le redéploiement de l'offre de transport permettra la réduction de l'isolement social;

ATTENDU QUE le redéploiement de l'offre de transport permettra l'amélioration des possibilités d'emploi;

ATTENDU QUE le fonds d'aide pour les solutions de transport en milieu rural arrive à point pour soutenir un redéploiement de l'offre actuelle de transport sur le territoire où 30 % de la population est présentement âgée de 65 ans ou plus (34 % en 2028) (ISQ);

ATTENDU QUE Trans-apte pourra se doter de véhicules plus économiques et hybrides qui vont lui permettre d'offrir un service amélioré avec une portée accrue sur l'ensemble du territoire;

ATTENDU QUE le programme fédéral finance 80 % de l'achat de véhicules, de logiciel de répartition et d'outils informatiques pour soutenir l'élaboration de solutions de transport en commun pilotées localement qui aideront les personnes vivant dans les collectivités rurales à se rendre au travail, à l'école, à leurs rendez-vous et à visiter leurs proches;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière appuie vivement Trans-apte dans sa demande de financement offert par le programme fédéral : Fonds pour les solutions de transport en commun en milieu rural.

148-07-2023

APPUI AU PROJET DE COMMÉMORATIONS DES 50 ANS DES OPÉRATIONS DIGNITÉ ET HOMMAGE AUX FAMILLES EXPROPRIÉES ET AUX VILLAGES FERMÉS PAR LE PLAN DE L'EST DANS LES ANNÉES 70

CONSIDÉRANT QUE le Centre de mise en valeur des Opérations Dignité a déposé une demande au Ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre de son programme de commémorations pour souligner les 50 ans des Opérations Dignité et pour rendre hommage aux familles expropriées et aux villages disparus de l'Est-du-Québec suite au « Plan de l'Est »;

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

CONSIDÉRANT QUE l'importance de rendre un hommage aux milliers de familles expropriées et aux 30 villages fermés de l'Est-du-Québec dans le cadre du « Plan de l'Est » au début des années 70;

CONSIDÉRANT l'importance des Opérations Dignité pour la sauvegarde et pour la prise en main du développement des communautés rurales de l'Est-du-Québec;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de mise en valeur des Opérations Dignité souhaite avoir l'appui des organisations partenaires des communautés rurales de l'Est-du-Québec;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS PELLETIER
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATASHA PELLETIER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière appuie le projet de commémorations des 50 ans des Opérations Dignité et l'hommage aux familles expropriées et villages fermés de l'Est-du-Québec, dans le cadre du Plan de l'Est (BAEQ/ODEQ/OPDQ).

149-07-2023

**NOMINATION D'UNE PERSONNE DÉSIGNÉE EN VERTU DE L'ARTICLE 105
LCM**

CONSIDÉRANT QUE selon l'entente relative à la gestion de certains travaux (obstructions – cours d'eau) signée entre la municipalité et la MRC, la municipalité est responsable de désigner une personne pour agir à titre d'employé désigné au sens du deuxième alinéa de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière nomme Monsieur Colin Bard, inspecteur municipal comme personne désignée;

QU'une copie de cette résolution soit acheminée à la MRC.

150-07-2023

AUTORISATION DE DÉPENSE – 9222-5093 QUÉBEC INC./PERMALIGNE

CONSIDÉRANT le règlement n°271 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT QUE toutes les factures au-delà de 5 001 \$ nécessitent une autorisation du conseil;

CONSIDÉRANT la facture n° P-1427 au montant de 5 754.73 \$ taxes incluses, concernant le lignage dans diverses routes de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière confirme que la Municipalité possède les crédits budgétaires pour cette dépense;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le conseil de la municipalité Sainte-Anne-de-la-Pocatière autorise cette dépense.

151-07-2023

AUTORISATION DE DÉPENSE – LES ENTREPRISES BOURGET INC.

CONSIDÉRANT le règlement n°271 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT QUE toutes les factures au-delà de 5 001 \$ nécessitent une autorisation du conseil;

CONSIDÉRANT QUE la facture n° 27299 de Les Entreprises Bourget inc., qui s'élève au montant de 11 711.35 \$ taxes incluses, pour la commande de calcium;

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière confirme que la Municipalité possède les crédits budgétaires pour cette dépense;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS PELLETIER
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le conseil de la municipalité Sainte-Anne-de-la-Pocatière autorise cette dépense.

152-07-2023

AUTORISATION DE DÉPENSE – LES ÉPANDAGES ROBERT

CONSIDÉRANT le règlement n°271 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT QUE toutes les factures au-delà de 5 001 \$ nécessitent une autorisation du conseil;

CONSIDÉRANT la soumission n° S23-924115 en date du 21 mars 2023 qui s'élève au montant de 13 222.16 \$ avant taxes pour de la fibre de terrain de jeux certifié;

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière confirme que la Municipalité possède les crédits budgétaires pour cette dépense;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATASHA PELLETIER
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le conseil de la municipalité Sainte-Anne-de-la-Pocatière autorise cette dépense qui fait partie du projet réfection des aires de jeux présenté au fonds Régions et Ruralité-volet 2 de la MRC de Kamouraska.

153-07-2023

COMPTES À PAYER

Voir la liste au montant **241 736.81 \$**. La greffière-trésorière confirme que la Municipalité possède les crédits budgétaires pour ces dépenses.

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS PELLETIER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le conseil autorise le paiement de ces comptes.

CORRESPONDANCE

1. Retour sur la résolution n° 129-06-2023 – Ministère des Transports et de la Mobilité durable.

PÉRIODE DE QUESTIONS

VARIA

154-07-2023

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE,
la levée de l'assemblée à 20 H 31.

Rosaire Ouellet, maire

Isabelle Michaud, Greffière-trésorière

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE
COMPTES À PAYER AU 4 JUILLET 2023**

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES		
Salaires bruts du mois	2023 - JUIN	34 507.41 \$
9445-8825 Québec inc.	Ménage juin	431.16 \$
Desjardins	Assurance juin	2 939.61 \$
Hydro-Québec	Éclairage des rues	182.73 \$
Bell Canada	Administration	438.27 \$
Bell mobilité	Voirie, urbanisme et mairie	289.36 \$
Colin Bard	Vaccin	120.00 \$
Richard Pelletier	Manille 3/4, cellulaire	57.66 \$
Visa Desjardins	Cartes Isabelle et Colin	942.83 \$
Petite caisse	Essence briquet et pellicule plaque	26.90 \$
Bertin Pelletier	Cellulaire	30.00 \$
Martin Cayer	Cellulaire	30.00 \$
Camionnage Alain Benoît	Vidanges fosses septiques	55 090.27 \$
Ministère du Revenu Québec	Déduction à la source	9 816.93 \$
Revenu Canada	Déduction à la source	3 531.26 \$
TOTAL DÉPENSES INCOMPRESSIBLES		108 434.39 \$
NI PRODUITS INC.	4 llôts Mobilia pour la Halte routière	1 149.76 \$
CENTRE AVICOLE BÉLANGER	Travaux excavation pour entrée d'eau	344.93 \$
AUTOMATISATION D2E INC.	Informatique station de pompage	1 322.21 \$
LE PLACOTEUX	Avis public d'appel d'offres	231.10 \$
PNEUS F.M. INC.	Pneu pour western	499.16 \$
PERMALIGNE	Lignage de rues	5 754.73 \$
CENTRE SERVICE ST-PHILIPPE	Problème sur le western	755.42 \$
EMOTIVE MEDIA	Répertoire provincial des entreprises	1 494.66 \$
PREMIER TECH AQUA	Contrats d'entretien citoyens	2 349.28 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	Mutations	25.00 \$
MACPEK INC.	Entretien de machinerie	90.33 \$
LINDE CANADA INC.	Location de bouteilles	105.94 \$
MATÉRIAUX DIRECT INC.	Coude, rouleau membrane, ponceau et manchons	806.96 \$
AGRO ENVIRO LAB	Analyses d'eau	731.27 \$
AVANTIS COOPÉRATIVE	Ponceau et bois	224.45 \$
LOCATION J C HUDON INC	Outils, entretien débroussailleuse, divers, etc.	290.15 \$
G LEMIEUX ET FILS INC	Gravier	1 326.38 \$
VILLE DE LA POCATIÈRE	Entente pour technicien en urbanisme 2022	5 325.20 \$
CLAUDE DIONNE	Travaux de pelle et de niveleuse	6 753.31 \$
BUROPRO CITATION	Copies photocopieur/lexmark et fournitures de bureau	377.12 \$
CARQUEST LA POCATIÈRE	Peinture pour souffleur, entretien d'outils	369.51 \$
FERME JOPIMAX INC.	Travaux de pelle mécanique	1 129.63 \$
LABORATOIRE D'EXPERTISES DE RIVIÈRE-DU-LOUP INC.	Étude pour le projet du stationnement	2 215.57 \$
MARTIN BASTILLE INC.	Fer	739.57 \$
ATRIA	Sauvegarde en ligne, Microsoft 365 et achat d'une caméra	228.07 \$
M.R. BOUCHER	Pièces d'aqueduc	579.62 \$
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP	Enfouissement	5 099.05 \$
LES ENTREPRISES BOURGET	Abat poussière AP-35	11 711.35 \$
COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER	Entretien passage à niveau	2 758.50 \$
MRC DE KAMOURASKA	Service d'inspection	1 164.00 \$
RÉGIE INTERMUNICIPALE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU KAMOURASKA OUEST	Quotes-parts 2023	70 768.00 \$
ÉNERGIE SONIC INC.	Essence	1 020.49 \$
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	Honoraires professionnels	5 000.07 \$
WURTH CANADA LIMITED	Quincaillerie	561.63 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER		133 302.42 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER		241 736.81 \$